

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Télésurveillance et maintenances des installations de captage, de distribution et d'incinération du biogaz sur le site du Centre d'Enfouissement Technique du Bourgailh à Pessac- Appel d'offres- Autorisation

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché 04.136U relatif à la télésurveillance et à la maintenance des installations de captage, de distribution et d'incinération du biogaz sur le site du Centre d'Enfouissement Technique du Bourgailh à Pessac arrive à son terme.

Afin d'assurer la continuité de la prestation, les services communautaires ont mis au point un dossier spécifique de consultation des entreprises afin de lancer un avis d'appel à la concurrence.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3^{ème} alinéa, 57 à 59 du Code des Marchés Publics

Cet appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'attribution d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage – Hôtel de la Communauté), conformément aux articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le marché est conclu pour une période de un an, à compter de sa date de notification, et renouvelable trois fois, par période d'une année.

Les services communautaires ont opté pour un lot unique pour conserver l'homogénéité, la qualité et le suivi du service rendu des trois postes nécessaires à la bonne exécution de la prestation :

- poste n°1 : télésurveillance,
- poste n°2 : maintenance préventive,
- poste n°3 : maintenance curative.

Le marché est à prix global et forfaitaire pour les postes n°1 et 2 et à bons de commande avec prix unitaires pour le poste n°3.

Si les dépenses générées par les prestations des postes 1 et 2 peuvent être appréhendées et chiffrées, celles du poste 3, relatives aux réparations de l'installation sont plus délicates à évaluer sur les quatre années du marché. Le nombre de pannes et leurs coûts étant imprévisibles, déclarer un montant maximum peut entraîner l'obsolescence de ce marché si le coût des réparations dépasse le montant maximum annoncé.

Pour ce poste particulier, chaque intervention devra faire l'objet d'un devis détaillé de la part du prestataire, la Direction Opérationnelle de l'Environnement se réservant le droit de demander tous les justificatifs relatifs à ces devis.

Le montant minimum sur la durée du marché s'élève à 112.000 € HT.

L'estimation annuelle du service retenue pour juger les offres est calculée ainsi :

- Poste 1 : Télésurveillance	24.000,00	Euros H.T. annuel
- Poste 2 : Maintenance préventive	4.000,00	Euros H.T. pour deux visites annuelles
- Poste 3 : Maintenance curative	9.009,00	Euros H.T. correspondant à une réparation type

soit : 37.009,00 Euros H.T.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés chapitre 011 – article 6156 – fonction 8120 – CRB O300.

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et pour partie par le budget principal.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 77-1 du code des Marchés Publics et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'une entreprise soit, par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par marché négocié, en application des articles 35 I-1° ou 35 II-3° du Code des Marchés Publics,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2007**